

Italie

Environ cinq millions d'immigrés résidaient en Italie en 2015, ce qui correspond à 8,3 % de la population totale. Près d'un tiers d'entre eux étaient nés dans l'Union européenne (UE). Les principaux pays d'origine étaient la Roumanie (1,1 million), l'Albanie (467 000) et le Maroc (437 000). La région accueillant la plus forte proportion d'immigrés était la Lombardie, suivie du Latium et de l'Émilie-Romagne.

D'après les données du registre de la population, les flux d'immigration en 2015 sont restés stables par rapport à 2014, tandis que les flux d'émigration ont sensiblement augmenté sur la même période. Le solde migratoire est resté positif (+133 000) mais inférieur à l'année précédente (-6 %). Parmi les 280 000 personnes qui ont enregistré leur résidence en Italie depuis l'étranger, près de 90 % étaient des ressortissants étrangers. Les principaux pays d'origine étaient la Roumanie (464 000), le Maroc (15 000) et la Chine (14 800). Par rapport à 2014, les arrivées en provenance de l'Afrique sub-saharienne ont considérablement augmenté, tandis que celles en provenance des Philippines, du Pérou et de la République de Moldova ont reculé. Les flux d'émigration s'élevaient à 147 000 personnes (+8 % par rapport à 2014), poursuivant leur tendance à la hausse. Plus de 100 000 (70 %) étaient des Italiens, dont un quart avec un niveau d'éducation élevé. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse et la France étaient les principaux pays de destination.

Au total, 238 900 nouveaux permis de séjour ont été délivrés en 2015, ce qui équivaut à une baisse de 3,9 % par rapport à 2014. Le recul a été plus marqué chez les femmes que chez les hommes (-5 % contre -3 %). Les principaux bénéficiaires de ces premiers permis ont été les Marocains et les Albanais (principalement au titre du regroupement familial), ainsi que les Nigériens (protection humanitaire). Si la situation sur le front de l'emploi s'est légèrement améliorée en 2015, le nombre de permis de travail a reculé de 62 %, représentant seulement 9 % de l'ensemble des nouveaux permis de résidence, contre 23 % en 2014. En revanche, les permis délivrés au titre de la protection humanitaire ont augmenté, représentant 28 % de l'ensemble des permis, devenant ainsi la catégorie de permis la plus fréquente après le regroupement familial.

Comme l'année précédente, en 2016 les quotas d'admissions ont été fixés à 13 000 travailleurs saisonniers (en réalité leur nombre a été inférieur à ce plafond, avec 3 600 admissions) et à 17 850 travailleurs non saisonniers.

Selon le HCR, plus de 180 000 migrants irréguliers ont atteint les côtes italiennes en 2016, soit une hausse de 18 % par rapport à 2015. Il s'agissait principalement de ressortissants nigériens, érythréens et guinéens. Le nombre d'enfants non accompagnés et séparés de leur famille a été multiplié par deux au cours de l'année et a atteint 14 % de l'ensemble des arrivées par la mer. Au vu de la rapide augmentation du nombre d'entrées, au cours de l'été 2016, la Commission européenne a octroyé à l'Italie (ainsi qu'à la Grèce) des fonds d'urgence supplémentaires pour financer les activités de recherche et de sauvetage.

En 2016, l'Italie a reçu plus de 120 000 demandes d'asile (+47 % par rapport à 2015), dont 38 % ont abouti : 5 % des demandeurs ont obtenu le statut de réfugié, 12 % ont bénéficié d'une protection subsidiaire et 21 % ont reçu une protection humanitaire. Les trois pays les plus représentés étaient le Nigéria (22 %), le Pakistan (11 %) et la Gambie (7 %).

En 2015, l'Agenda européen en matière de migration a adopté l'approche des « points d'accès » (*hotspots*) pour fournir un soutien opérationnel aux États membres de l'UE confrontés à une forte pression migratoire. Toutefois, fin 2016, seuls 29 %

des individus arrivés par la mer avaient transité par les quatre points d'accès opérationnels.

Entre septembre 2015 et décembre 2016, plus de 25 000 candidats potentiels à la relocalisation sont arrivés en Italie par la mer. Parmi eux, 2 700 demandeurs d'asile ont été relocalisés dans d'autres pays européens, ce qui correspond à 6,7 % de l'objectif de 39 600 relocalisations à atteindre d'ici à la fin septembre 2017.

Parallèlement à l'accueil des demandeurs d'asile, l'Italie a mis en place un programme de réinstallation en 2015. Le budget initial de ce programme est prévu pour réinstaller 500 réfugiés par an sur la période 2014-20. Le premier groupe de bénéficiaires devrait venir du Liban et du Soudan. Les 500 réfugiés en question seraient inclus dans l'effectif de 2 000 personnes que l'Italie s'est engagée à réinstaller dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration ; cet engagement inclut des ressortissants syriens en provenance de la Turquie, conformément à la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016.

Un nouveau décret portant sur la procédure d'évaluation de l'âge des enfants non accompagnés victimes de trafic d'êtres humains est entré en vigueur début 2017. Il apporte des éclaircissements sur la procédure visant à déterminer l'âge des enfants et prévoit plusieurs garanties majeures. La police ne peut ordonner une évaluation pluridisciplinaire de l'âge d'un enfant qu'en cas de doutes sérieux.

En 2014, le ministère du Développement économique a lancé le programme *Italia Startup Visa*, une procédure de demande de visa en ligne gratuite, plus rapide que la procédure existante, pour les travailleurs indépendants non ressortissants de l'UE qui ont pour projet, individuellement ou en équipe, de créer une nouvelle entreprise innovante en Italie. Les projets sont sélectionnés par une commission technique présidée par le ministère et composée d'associations représentant le capital-risque, la technologie, la recherche et le développement.

En 2016, le programme *Italia Startup Visa* a enregistré 100 nouvelles demandes, contre 40 en 2015 et 20 en 2014. Parmi elles, 65 % ont été approuvées, principalement pour des ressortissants de la Russie, suivis des ressortissants de la Chine, des États-Unis et du Pakistan.

En ce qui concerne la politique d'intégration, le ministère du Travail et des Politiques sociales a inauguré deux nouveaux projets en 2016 pour faciliter l'intégration sociale et professionnelle de trois groupes cibles : les réfugiés installés dans le cadre du système d'accueil SPRAR ; les mineurs non accompagnés parvenant à l'âge adulte ; et les jeunes issus de l'immigration. Les projets proposent des formations et des services actifs et personnalisés du marché du travail. De plus, les régions ont bénéficié de financements pour mettre en œuvre des projets sur les thèmes suivants liés à l'intégration : l'éducation dans des contextes multiculturels et la sortie prématurée du système scolaire, l'accès à des services d'intégration, la diffusion d'informations sur les services accessibles aux immigrés, et le renforcement des associations de migrants.

Enfin, la reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe en 2016 a un impact sur la politique d'immigration eu égard à la naturalisation et au regroupement familial pour les couples de même sexe.

Pour en savoir plus

www.interno.it

www.istat.it

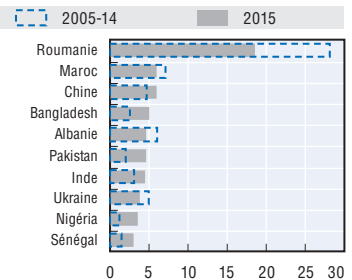
www.lavoro.gov.it/lavoro

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants


ITALIE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2014	2015	Moyenne		Milliers
					2005-09	2010-14	2015
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	4.8	7.1	4.2	4.2	6.6	5.5	250.2
Sorties	0.3	0.6	0.8	0.7	0.4	0.7	44.7
Entrées d'étrangers par catégorie							
	Milliers		Distribution (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)							
	2014	2015	2014	2015			
Travail	48.5	13.8	23.8	8.6			
Famille (y compris la famille accompagnante)	61.4	48.6	30.1	30.2			
Humanitaire	20.6	29.6	10.1	18.4			
Libre circulation	68.4	63.8	33.5	39.6			
Autres	5.2	5.0	2.6	3.1			
Total	204.1	160.9	100.0	100.0			
Migrations temporaires							
	2010	2014	2015		Moyenne		
					2010-14		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	17.6	15.0	14.2	18.3			
Stagiaires			
Vacanciers actifs	0.4	0.5	0.7	0.4			
Travailleurs saisonniers	27.7	4.8	3.6	13.0			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile							
	2005	2010	2014	2015	Moyenne		Niveau
					2005-09	2010-14	2015
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.2	0.2	1.1	1.4	0.3	0.5	83 240
Composantes de la croissance de la population							
	2005	2010	2014	2015	Moyenne		Milliers
					2005-09	2010-14	2015
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	3.3	2.9	0.2	-2.1	4.5	5.3	-130.1
Accroissement naturel	-0.2	-0.4	-1.6	-2.7	-0.2	-1.1	-161.8
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.5	3.4	1.8	0.5	4.7	6.5	31.7
Effectifs de migrants							
	2005	2010	2014	2015	Moyenne		Milliers
					2005-09	2010-14	2015
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	..	9.7	9.7	9.9	..	9.6	5 907
Population étrangère	4.6	6.5	8.4	8.4	5.4	7.5	5 027
Naturalisations							
	2005	2010	2014	2015	Moyenne		Niveau
					2005-09	2010-14	2015
<i>En % de la population étrangère</i>	1.2	1.8	2.6	3.6	1.5	2.0	178 035
Résultats sur le marché du travail							
	2005	2010	2014	2015	Moyenne		
					2005-09	2010-14	
Emploi / population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	69.2	66.7	64.1	64.9	69.1	65.5	
Hommes nés à l'étranger	79.9	76.1	68.7	70.0	80.3	72.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	45.1	45.7	46.4	46.9	46.0	46.2	
Femmes nées à l'étranger	47.6	49.5	49.7	49.0	50.1	49.5	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	7.4	11.6	11.1	5.8	9.4	
Hommes nés à l'étranger	6.8	10.0	15.6	14.5	6.7	12.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	9.7	9.2	13.3	12.0	8.6	11.1	
Femmes nées à l'étranger	14.5	13.3	17.4	17.0	12.6	15.8	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933520325>



Extrait de :
International Migration Outlook 2017

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Italie », dans *International Migration Outlook 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-23-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.